

MODELE D'ACCORD DE PARTENARIAT

POURQUOI CET OUTIL IMPORTE ?

Un modèle de convention de partenariat est un document type structuré et réutilisable qui sert de base opérationnelle pour officialiser la collaboration entre deux ou plusieurs entités (associations, institutions, entreprises, etc.) dans le cadre d'un projet commun.

COMMENT L'UTILISER ?

1. Définissez les différentes sections utiles qui seront communes à tous les partenariats.
2. Choisissez ou créez le modèle que vous souhaitez utiliser.
3. Faites une copie du modèle et conservez-la à portée de main.
4. Regroupez les informations dont vous avez besoin pour remplir le modèle en fonction de la collaboration que vous souhaitez mettre en place.

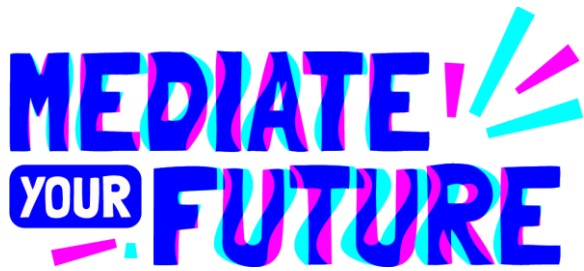
CONSEILS

- Utilisez un modèle simple qui sera facilement adaptable.
- Utilisez un langage et des visuels simples pour une meilleure accessibilité.



Co-funded by the
European Union

Co-Financé par l'Union Européenne. Les opinions montrés ici sont cependant ceux de(s) auteur(s) uniquement et ne reflètent pas forcément les opinions de l'Union Européenne ou de l'agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union Européenne ou l'EACEA ne peuvent être tenus pour responsable. Numéro du projet: 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524



MODELE D'ACCORD DE PARTENARIAT

1 - Qu'est-ce qu'il inclut ?

Cet outil définit clairement :

1. **Le but de cette collaboration** (les objectifs spécifiques et les objectifs du projet).
2. **Les rôles et responsabilités** de chaque partenaire.
3. **Les contributions** (financières, humaines, ou ressources matérielles) que chaque partenaire s'engage à faire.
4. **La gestion du projet**, son suivi et les arrangements d'évaluation.

Il s'agit d'un accord de partenariat dont le contenu doit être adapté à chaque nouvelle relation, transformant ainsi une intention de collaboration en un engagement formel et transparent.

2 - Pourquoi cet outil est-il nécessaire ?

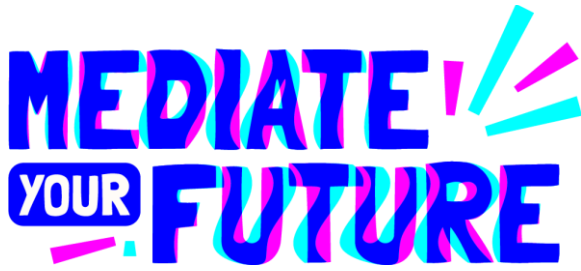
Cet outil est important car il prodigue un modèle pour une collaboration formelle.

- **Garantir la collaboration** : cela permet de formaliser la relation entre votre organisation et vos partenaires (associations culturelles, établissements



Co-funded by the
European Union

Co-Financé par l'Union Européenne. Les opinions montrés ici sont cependant ceux de(s) auteur(s) uniquement et ne reflètent pas forcément les opinions de l'Union Européenne ou de l'agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union Européenne ou l'EACEA ne peuvent être tenus pour responsable. Numéro du projet: 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524



d'enseignement, institutions locales, etc.), en passant d'un accord informel à un engagement clair et mutuellement bénéfique.

- **Clarté et cohérence** : cela garantit que tous les partis prenants comprennent et s'accordent sur la vision, les objectifs spécifiques du projet et les résultats attendus. Cela permet de réduire au minimum les malentendus et les conflits potentiels.
- **Responsabilité** : l'accord définit précisément les rôles, les responsabilités et les contributions (financières, humaines, matérielles) de chaque partenaire, ce qui permet un suivi efficace et une meilleure responsabilisation.
- **Cadre juridique et crédibilité** : un document formel renforce la crédibilité du projet auprès des jeunes, des bailleurs de fonds et du grand public. Il sert également de cadre juridique en cas de désaccord ou lorsque des éclaircissements sont nécessaires.

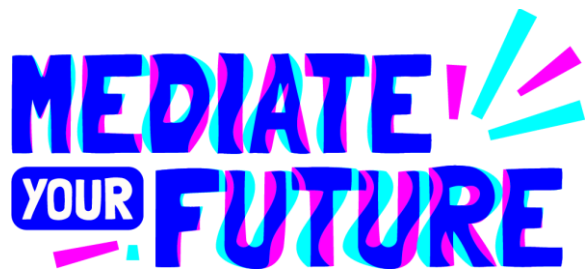
3 - Points clés à inclure dans le modèle

Section du contrat	Contenu recommandé
Préambule	Brève présentation des partenaires et la vision globale du projet.
But de la convention	Description précise de l'action commune ou du projet (par exemple, un cycle d'ateliers visant à sensibiliser les jeunes à l'art contemporain).



Co-funded by the
European Union

Co-Financé par l'Union Européenne. Les opinions montrés ici sont cependant ceux de(s) auteur(s) uniquement et ne reflètent pas forcément les opinions de l'Union Européenne ou de l'agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union Européenne ou l'EACEA ne peuvent être tenus pour responsable. Numéro du projet: 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524



Rôles et responsabilités	<p>Répartition des tâches : logistique, communication, financement, ressources humaines (médiateurs).</p> <p>Désigner une personne de contact (coordinateur) pour chaque catégorie d'action.</p>
Ressources et contributions	<p>Liste des contributions de chaque partie (financières, matérielles, en personnel, accès aux réseaux).</p>
Suivi et méthodes d'évaluation	<p>Fréquence des réunions de suivi et retour d'information sur les étapes et l'avancement du projet.</p>
Communication et visibilité/partenaire	<p>La manière dont les partenaires seront mis en avant (logos, réseaux sociaux) et les méthodes de gestion de la communication.</p>
Durée et fin	<p>Dates de début et de fin du partenariat, et les conditions pour une fin anticipée.</p>

2 - Choisissez un modèle

Vous trouverez en ligne divers modèles que vous pourrez adapter à votre organisation, à vos partis prenants et au projet en question.



Co-funded by the
European Union

Co-Financé par l'Union Européenne. Les opinions montrés ici sont cependant ceux de(s) auteur(s) uniquement et ne reflètent pas forcément les opinions de l'Union Européenne ou de l'agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union Européenne ou l'EACEA ne peuvent être tenus pour responsable. Numéro du projet: 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524



Les dispositions légales relatives aux accords de partenariat peuvent varier d'un pays à l'autre ; par conséquent, veuillez-vous renseigner à l'avance sur ce sujet afin de vous assurer de disposer d'une base juridique valable.

Pensez à conserver un modèle vierge pour de futures références.



Co-funded by the
European Union

Co-Financé par l'Union Européenne. Les opinions montrés ici sont cependant ceux de(s) auteur(s) uniquement et ne reflètent pas forcément les opinions de l'Union Européenne ou de l'agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) . Ni l'Union Européenne ou l'EACEA ne peuvent être tenus pour responsable. Numéro du projet: 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524